

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL **Séance du mardi 04 janvier 2022 à 18h00**

Présents :

Municipalité : Mme BAYET (*représentante de la commune de Labruyère Dorsa*)
Mme GABRIEL (maire) Mme VASSAL (*1ère adjointe de la Mairie de Grépiac*)
Parents élus : Mme. LE MAITRE, Mme. BARTCZAK, Mme. LANDIER, Mme. ZANUTTO, Mme. FROONINCKX, et M. GRAVELIER.
Enseignants : Mme WAISLER, Mme DIEU, M. RIOS-ALFARO et Mme RIBO.
Excusés : Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, M. FLORES (parent élu), Mme. PERRIER (*enseignante CE1-CE2*), Mme BOISDRON et M. GUIBERT (enseignants).

1. Rythmes scolaires :

Mme. RIBO indique que la note départementale "Organisation du temps scolaire – 1er degré – rentrée scolaire 2022" reçue fin septembre, a pour objectif de rappeler aux écoles la nécessité de renouveler localement les procédures consultatives réglementaires au terme de trois ans de fonctionnement sur un même mode d'organisation scolaire. Cette procédure doit permettre soit de renouveler l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle existe déjà, soit de modifier la répartition hebdomadaire des 24 heures d'enseignement obligatoires. Cette note rappelle les modalités d'organisation du temps scolaire et fixe au 12 janvier au plus tard la remontée des données (le tableau des horaires et le procès-verbal du conseil d'école exceptionnel).

Mme RIBO souligne qu'il était inenvisageable de pouvoir proposer ce point lors du premier conseil d'école, qui a eu lieu le mardi 9 novembre, par manque de temps pour mener à bien la consultation auprès de toutes les parties concernées. Cela entraîne donc la convocation de ce conseil d'école exceptionnel afin que les membres, après réflexion et consultation, puissent donner leurs avis et voter.

Mme. RIBO propose l'ordre chronologique suivant: avis des enseignants, présentation des horaires scolaires mis en place en cas de passage à la semaine de 4 jours, puis consultation et avis des parents d'élèves, avis des municipalités et enfin vote.

2. Avis des enseignants :

Un conseil des maîtres a eu lieu Jeudi 14 octobre afin de discuter puis de décider de la position de l'équipe pédagogique. Ensuite, Mme. RIBO et l'équipe enseignante se sont réunis avec l'équipe de mairie mardi 19 octobre pour étudier conjointement les propositions d'organisation du mercredi. Mme RIBO remercie l'équipe de Mairie et les parents d'élèves pour leur réactivité.

- **Arguments et commentaires des enseignants pour un maintien de la semaine à 4 jours et demi :**
 - 5 matinées de travail régulier est meilleur pour le rythme de l'enfant selon les chrono-biologistes.
- **Arguments et commentaires des enseignants pour la semaine de 4 jours :**
 - Le respect des pics attentionnels entre 10h et 12h et entre 15h et 17h.
 - Des après-midis où les élèves peuvent prendre le temps d'apprendre : ce qui est gagné le mercredi est perdu les après-midis car ils sont trop courts.
 - 4 journées identiques qui correspondent aux besoins des élèves.
 - Une fatigue moins importante en raison de la coupure du mercredi, qui redeviendrait la « journée de l'enfant » où il pourrait lui être proposé de faire d'autres activités que celles dites « scolaires ».
 - L'argument chrono-biologique n'est pertinent que dans le cadre d'une semaine de 6 matinées dans la mesure où cela ne décale pas le sommeil de l'enfant. Il n'y a pas d'études qui prouvent que les 4,5 jours ont un impact positif sur les performances des élèves.

3. Horaires scolaires :

Le retour à la semaine de 4 jours modifie nécessairement les horaires de l'organisation du temps scolaire actuel.

Les horaires proposés par l'équipe éducative sont les suivants :

- Horaires 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- 2 récréations :
 - le matin de 10h00 à 10h15
 - l'après-midi de 15h00 à 15h15.
- L'APC aurait lieu de 11h30 à 12h00 les mardis et jeudis.

L'équipe enseignante se prononce donc majoritairement pour un retour à la semaine de 4 jours.

4. Avis des parents d'élèves :

Mme LE MAITRE présente le résultat de la consultation des parents, organisée durant les vacances de Noël par les parents d'élèves élus, ainsi que les arguments et commentaires indiqués par les familles.

La mairie regrette que les arguments qu'elle avait présentés aux parents d'élèves élus (ressources humaines et organisation du personnel périscolaire) n'aient pas été présentés aux parents dans l'enquête. Le manque de temps a contraint l'APE à faire des choix difficiles pour aider les familles à être informées sans influencer le sondage. Les PEE, après discussion, ont fait le choix de

École primaire de Grépiac

présenter aux parents d'élèves un questionnaire complété d'une fiche explicative, qui comportait les tarifs des prestations du périscolaire et de l'ALSH pour la semaine à 4 jours et de l'ALSH pour la semaine à 4,5 jours, ainsi qu'une liste non exhaustive d'arguments pédagogiques pour les deux propositions et une liste de liens internet pour avoir un avis éclairé.

Résultats : cf. en annexe : le résultat de l'enquête réalisé par l'APE. / le questionnaire et la fiche explicative transmis par les PEE

Taux de participation : 56,2% soit 109 parents sur 194.

Pour le maintien à 4 jours et demi	Pour le passage à 4 jours	Sans opinion
68,8%	22,9%	8,3%

- Arguments et commentaires remontés par les questionnaires pour un maintien de la semaine à 4 jours et demi :
 - Le coût de garde du mercredi
 - Les 5 demi-journées de travail et le respect du rythme de l'enfant.
 - L'organisation de la récupération des enfants pose aussi problème pour le mercredi midi : avant, après.
- Arguments et commentaires remontés par les questionnaires pour la semaine de 4 jours :
 - Meilleure organisation pour les familles qui sont libérées le mercredi

Les parents élus sont très satisfaits du taux de participation des familles ainsi que de la richesse des échanges avec les différents partenaires (notamment l'ALSH).

Les parents d'élèves élus présents indiquent qu'ils ont réparti leurs votes pour représenter le plus fidèlement possible les résultats. La répartition est de 4 votes de parents élus pour la semaine à 4,5 jours, 1 vote de parent élu pour la semaine à 4 jours et un vote « sans opinion ».

L'équipe enseignante, favorable à un changement d'organisation de la semaine, est sensible à la volonté des familles qui est majoritairement pour le renouvellement de l'organisation à 4,5 jours.

5. Avis de la municipalité :

Après une rencontre avec l'équipe enseignante et l'APE, la mairie de Grépiac en lien avec la mairie de Labruyère-Dorsa a fait une étude financière auprès de Léo Lagrange.

Arguments conjoint des municipalités pour renouveler l'organisation de la semaine à 4,5 jours

- Le PEDT actuel, axé sur l'art et la culture, a demandé beaucoup de temps, d'énergie et d'investissement financier.
- La pérennisation des équipes (réduction des contrats si passage à 4 jours car temps périscolaire réduit)
- L'animation d'une matinée entière et l'animation du soir ne relèvent pas des mêmes compétences.
- Les animations du soir ne pourraient pas être possibles sur 4 jours car le temps de garde serait diminué, et il faut des activités de 45min après le temps du goûter.
- Le coût de la prise en charge du mercredi matin serait plus élevé.
- La semaine à 4,5 jours semble globalement meilleur pour les enfants

6. Vote et conclusion :

Pour le renouvellement de l'organisation de la semaine à 4,5 jours : 6 voix

- 2 voix des mairies,
- 4 voix des parents d'élèves élus.

Pour la modification de l'organisation de la semaine et proposition d'organisation de la semaine à 4 jours : 7 voix

- 1 voix des parents d'élèves élus,
- 6 voix du corps enseignant.

Sans opinion : 1 voix

- 1 voix des parents d'élèves élus.

Mme RIBO souhaite souligner que le résultat final du vote ne reflète pas le caractère mitigé de la situation, et qu'à l'initiative de l'équipe enseignante, un accord pour renouveler l'organisation à 4,5 jours a été convenu avec tous les membres du conseil d'école pour respecter la volonté des mairies et de la majorité des familles de l'école. L'APE valide cette initiative et en remercie l'équipe enseignante.

Séance close à 19h00

La présidente de séance
Laura RIBO



La secrétaire.
Mme DIEU

